

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

<b>Collectif</b>	المفقودون DISPARUS
des	ون DISPARU المفقودون
<b>familles</b>	المفقودون DISPARU أسرة
de	ت DISPARUES المفقودون
<b>disparu(e)s</b>	ال DISPARUS المفقودون
en	ت DISPARUS المفقودون
<b>Algérie</b>	المفقودون DISPARUS

## REVUE DE PRESSE

Mars 2016

## Table des matières

04.03.2016, Extrait de l'article ‘ ‘ Algérie : Le Maroc n'est pas singulier, il est lui-même, haut et fort et pluriel’ ’ publié sur royaumedumaroc-hautetfort.....	3
KabylieNews, 05.03.2016, Disparitions forcées en Algérie : Un crime contre l'humanité .....	4
ElMoudjahid, 06.03.2016, Rencontre de solidarité à Alger : L'ONU doit assumer ses responsabilités..	6
Impact20.INFO, 06.03.2016, Disparus : Les défenseurs des droits de l'homme dénoncent la constitutionnalisation de la Réconciliation nationale.....	8
societecivile-dz, 07.03.2016, Disparitions forcées en Algérie : Un crime contre l'humanité .....	10
EiWatan, 07.03.2016, ELLES EXIGENT LE DROIT À LA VÉRITÉ ET À LA JUSTICE.....	11
TribuneDeslecteurs, 09.03.2016, Familles des disparus Sit-in devant le siège de la CNCPPDH .....	13
ICTJ, 03.06.2016 .....	14
HUFFPOSTMAGHREB, 09.03.2016, Disparitions forcées en Algérie: un crime contre l'humanité ...	20
HUFFPOSTALGERIE, 12.03.2016, Les prisons algériennes vont se vider ..... Selon des "calculs mathématiques" de Farouk Ksentini .....	22
DKNEWS, 19.03.2016, Me Farouk Ksentini, président de la CNCPPDH, invité aujourd'hui du forum de dk news : Une réelle avancée de l'Etat de droit.....	23
LeSoirdAlgerie, 06.03.2016, Actualités : SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE SAHRAOUI- La société civile algérienne se mobilise .....	25
LeSoirdAlgerie, 09.03.2016, Actualités : Conseil national des droits de l'Homme- Une «redénomination» de la CNCPPDH .....	27
LeSoirdAlgerie, 20.03.2016, Actualités : RETOUR AU PAYS DE CHAKIB KHELIL- Me Ksentini invite à «ne pas politiser l'affaire» .....	28

**04.03.2016, Extrait de l'article ‘ Algérie : Le Maroc n'est pas singulier, il est lui-même, haut et fort et pluriel’ publié sur royaumedumaroc-hautetfort**



Un échantillon de familles des disparus en Algérie.

**SOS disparus.** A ce moment-là, l'Algérie gémit profondément dans ses problèmes, incapable de trouver, ni l'issue, ni la sortie du tunnel. L'affaire que j'évoquerai ci-dessous est une affaire chronique parmi plusieurs d'autres. Il s'agit des 20 000 disparus algériens de la décennie noire. SOS disparus, un collectif mémorial des disparus en Algérie militant pour la recherche de la vérité et d'équité, parle de 95 prisons secrètes en Algérie.

Cette affaire des disparus hantera toujours les dirigeants politiques et militaires algériens. Les proches des victimes pointent plus de doigt accusateur les services de sécurité et rejettent la version officielle accusant les groupes islamistes armés de l'époque. Des centres de rétentions secrets sont même cités par des membres du SOS disparus.

«Si vraiment une justice existe en Algérie et se sont les civils qui dirige ce pays, ils doivent engager des enquêtes impartiales et indépendantes pour établir le sort des disparus, dire la vérité aux familles des victimes et leur rendre justice», a déclaré un membre du SOS disparus. Ce dernier affirme que pas moins de 95 centres de détention secrète, de torture et d'exécutions ont pu être répertoriés.

Les plus importants sont : le CTRI de Blida (Centre Haouch-Ch'nou), commandé de 1990 à 2003 par le colonel Mehenna Jebbar ; celui d'Oran (Centre Magenta), commandé par le colonel Abdelwahab, puis par le commandant Hamidou ; le CTRI de Constantine (Centre Bellevue), commandé par le colonel Kamel Hamoud, puis par le colonel Karim ; le Centre principal militaire d'investigations (CPMI) de Ben-Aknoun, dirigé de 1990 à 2001 par le colonel Athmane Tartag dit Bachir, l'actuel patron du nouveau DRS.

Personne ne parle de cette affaire en Algérie. Ni la presse ni les partis politiques dits d'opposition. Même le FFS a fini par abandonner les familles des disparus, mais ces dernières ne veulent rien lâcher. Elles comptent mener leur combat jusqu'à ce que la lumière soit faite et les dirigeants militaires responsables soient différés devant la justice et pourquoi pas devant la cour internationale de justice pour crimes contre l'humanité. Indignation plus indignation des plaignants. Une fois de plus, l'Algérie se soustrait à ses obligations non seulement en vertu du droit algérien, mais également du droit international, en faisant obstacle à la quête de justice des familles de disparus en Algérie.

## **KabylieNews, 05.03.2016, Disparitions forcées en Algérie : Un crime contre l'humanité**

Les disparitions forcées en Algérie est un crime contre l'humanité, c'est comme ça que les intervenants au séminaire, organisé aujourd'hui à Alger par SOS Disparus, ont qualifié les disparitions forcées en Algérie. Le séminaire a été ouvert ce matin, samedi 5 mars, par Mme. Nacera Dutour, mère de disparu enlevé à l'âge de 16 ans et responsable de l'organisation SOS Disparus.

Devant des familles de disparus, de militants associatifs et d'avocats, Nacera Dutour a présenté le rapport réalisé par son organisation, « Les disparitions forcées en Algérie : un crime contre l'humanité », un rapport sur les disparitions forcées qui ont eu lieu en Algérie de 1990 à 2000 et des témoignages de familles de disparus. C'est un rapport qui démontre à base de témoignages de familles de disparus, enlevés par les agents de l'Etat ou par les groupes terroristes, que les disparitions forcées durant la décennie noire réunissent les critères conduisant à la qualification de crime contre l'humanité. Le document raconte aussi les conséquences des disparitions sur les familles: la douleur, destruction de familles et la peur. Selon l'intervenante, le rapport sera envoyé au groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées et aux autorités algériennes.

Madjid Benchikh, professeur émérite du droit international, dans son intervention a estimé que la disparition forcée est un « carrefour de violations de droits et un ensemble de violation de droits de l'Homme », des violations qui touchent, la victime de l'enlèvement, sa famille et toute la société. Le doyen de la faculté d'Alger et ancien président de la section algérienne d'Amnesty International a expliqué que pour qualifier une violation des droits de l'Homme de crime contre l'humanité il faut que le degré de gravité de cette violation soit très élevé, ce qui est le cas des disparitions forcées selon M. Benchikh. « Pour qu'une violation soit considérée comme crime contre l'humanité il faut que ce crime de disparition forcée soit constitué de violations généralisées. Pour le nombre de personnes, il n'y a pas de chiffres, ça peut être 30 ou 50 ou comme en Algérie des milliers de personnes. Cette condition seule, si elle est remplie, suffit. Il faut aussi que se soit des disparitions forcées systématiques. Pendant les années 90, l'Etat enlève de manière systématique, le GIA enlève de manière systématique », explique M. Benchikh.

Me. Mustapha Bouchachi et dans son intervention a qualifié la charte pour la paix et la réconciliation nationale de « fuite vers l'avant » de la part des autorités et d'un texte qui n'a rien à avoir avec la justice transitionnelle. « La charte pour la paix et la réconciliation nationale n'a rien à avoir avec la recherche de vérité et de juger les généraux et les politiciens responsables de ces disparitions. Pire encore, les familles de disparus n'étaient pas associés à la rédaction de la charte pour la paix et la réconciliation nationale et les autorités ne reconnaissent pas les associations des familles de disparus » déplore Me. Bouchachi. « Et en

plus de ça, toute individu ou association qui parle de la décennie noire risque jusqu'à 3 ans de prison ferme ».

Revenant sur la nouvelle constitution qui a consacré la réconciliation nationale, Madjid Benchikh a estimé que « Les constitutions en Algérie sont des réponses que fait une partie du système à une autre partie du système. Jamais les constitutions en Algérie n'ont réglées les problèmes de l'Algérie ».

**Madjid Serrah**

## **ElMoudjahid, 06.03.2016, Rencontre de solidarité à Alger : L'ONU doit assumer ses responsabilités**

« Le peuple sahraoui a fait, 40 ans durant, des concessions incroyables pour espérer retrouver son indépendance. »

L'APC d'Alger-Centre, ville jumelée à la wilaya d'El-Ayoun (RASD), et le groupe parlementaire (APN) de fraternité Algérie-RASD ont organisé, hier, une rencontre de solidarité avec le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, au Centre culturel Larbi Ben M'hidi. Cette rencontre citoyenne de solidarité coïncide avec la visite de Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) attendu samedi dans les camps de réfugiés sahraouis à Tindouf et à Bir Lehlou (territoires libérés). Présent à cette rencontre, M. Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de protection et de promotion des droits de l'homme (CNCPPDH) a affirmé que la cause sahraouie est une question de colonisation, «le colonisateur marocain doit absolument respecter l'application des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies et permettre au peuple sahraoui de mettre en avant son autodétermination». Et d'ajouter «Si le Maroc n'avait aucun soutien en ce qui concerne la question du Sahara occidental, le peuple sahraoui serait déjà indépendant. Mais il faut signaler que plusieurs pays européens sont derrière le royaume marocain et le soutiennent fortement», précisera le président du CNCPPDH.

Selon l'invité de l'APC d'Alger-Centre, «tous les pays qui soutiennent le royaume chérifien ont de forts intérêts politico-économiques et ne peuvent lâcher leur prise». «La visite de Ban Ki-moon doit éveiller les esprits des nations sur le fait que la question sahraouie doit trouver son épilogue très prochainement», précisera M. Farouk Ksentini.

Il soulignera également que pour sa part, il saisira l'occasion pour faire savoir que le peuple algérien n'a aucun problème avec le peuple marocain mais que «l'Algérie a toujours soutenu les peuples opprimés et la justice entre les peuples», dira-t-il. De son côté M. Abdelhakim Bettache, président de l'APC d'Alger-Centre a lancé un appel au SG des Nations unies et aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU pour ramener le Royaume du Maroc à se conformer aux décisions de la légalité internationale autour de cette question de décolonisation.

Il saisira également l'occasion pour s'adresser au SG de l'ONU en indiquant que «le Maroc doit respecter et appliquer la résolution 1514 du 14 décembre 1960 portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, résolution qui s'inscrit en droite ligne de la déclaration universelle des droits de l'homme».

Il appellera le premier responsable de l'organisation onusienne à «mettre un terme aux violations des droits de l'homme dans les territoires occupés par le Maroc, et pour la protection des biens et des personnes, ainsi que la garantie de libres accès aux territoires sahraouis par les médias et les observateurs indépendants».

L'édile rappellera cependant la responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité de l'ONU en vue de garantir la paix et la sécurité des peuples de la région dans le respect des résolutions pertinentes des Nations unies et permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination par l'organisation d'un référendum d'autodétermination libre et régulier

au Sahara occidental. Intervenant à son tour, le chargé d'affaires de l'ambassade République arabe sahraouie démocratique (RASD), Mohamed Cheikh soulignera que le peuple algérien a toujours «soutenu les causes justes, particulièrement celle du Sahara occidental».

«Le peuple sahraoui a fait, 40 ans durant, des concessions incroyables pour espérer retrouver son indépendance», dira le représentant diplomatique de la RASD qui révélera que «le colonisateur a construit un mur d'une longueur de 2.700 km fortement militarisé séparant le Maroc des territoires sahraouis et installé plus de 5 millions de mines anti personnelles». «La visite de Ban Ki-moon aux camps des réfugiés sahraouis est une grande victoire pour le front du Polisario et pour tous les peuples africains», lancera pour sa part, Mme Saida Bounab, présidente du groupe parlementaire de fraternité Algérie/RASD.

Il est à noter que M. Ban Ki-moon prévoit, lors de sa visite aux camps des réfugiés sahraouis, de rencontrer le président sahraoui, Mohammed Abdelaziz, et le personnel des Nations unies activant dans la région ainsi que le groupe de la Mission de l'ONU pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Minurso). Selon le programme établi, le SG de l'ONU se rendra ensuite en Algérie aujourd'hui et demain, où il aura des discussions avec plusieurs hauts responsables, selon des sources onusiennes.

**Mohamed M.**

## **Impact20.INFO, 06.03.2016, Disparus : Les défenseurs des droits de l'homme dénoncent la constitutionnalisation de la Réconciliation nationale**

La Constitutionnalisation de la Charte sur la paix et la réconciliation nationale a été vivement dénoncée par les familles des personnes portées disparus durant la période du terrorisme des années 90.

Lors d'un séminaire sur les disparitions forcées en Algérie, le Collectif des familles de disparus en Algérie considère cette constitutionnalisation comme le renforcement de l'impunité. Ce collectif assure, dans un communiqué rendu public aujourd'hui, que « les familles des disparus continueront de réclamer la vérité et la justice et de lutter pour l'obtenir ».

Pour Madjid Bencheikh qui a participé à ce séminaire, l'introduction « de manière autoritaire dans la Constitution » d'une référence à la Charte sur la Réconciliation Nationale « ne peut en aucune manière constituer une solution ou une clôture des dossiers des disparitions forcées ».

Cet ancien doyen de la Faculté d'Alger et ancien président d'Amnesty International, précise que « les disparitions forcées aux termes du statut de Rome constituent un crime contre l'Humanité, lorsqu'elles sont généralisées ou systématisées ». « En Algérie, la pratique de la disparition a, en effet, touché des milliers de familles et sont déroulées dans la grande majorité du pays, wilaya par wilaya (6.200 d'après les sources de la CNCPPDH, organisme gouvernementale, environ 10.000 selon d'autres sources) », a-t-il relevé, considérant que « ces disparitions forcées ont été effectuées de manière systématique, c'est-à-dire avec méthode, de manière organisée, avec des objectifs déterminés pour imposer les politiques des gouvernants ou les décisions des groupes armés ».

Le conférencier a également estimé que la deuxième condition du Statut de Rome à savoir la systématisation du crime de disparition est aussi remplie. « Il s'agit bien de crimes contre l'humanité, au regard du droit international. Et comme le montrent les expériences des autres pays, les règles d'amnistie n'ont jamais apporté des solutions », conclut Madjid Bencheikh.

De son côté, l'avocat et ancien président de LADDH, Mustapha Bouchachi a démontré en s'appuyant sur « la législation algérienne que la notion de disparition forcée n'est pas de nature à protéger les citoyens algériens de la disparition forcée ». En faisant part de son expérience avec la justice algérienne, Me Bouchachi a affirmé que « les requêtes des familles des disparus sont systématiquement rejetées, sous une forme ou sous une autre ».

Des experts étrangers ont présenté l'expérience de l'Espagne comme un exemple à ne pas suivre. Ils ont affirmé que « les solutions adoptées en Espagne durant la période de transition ne semblent pas répondre aux attentes des victimes et ne peuvent donc pas constituer un modèle pour d'autres pays ».

Les familles victimes de disparitions forcées ont vivement dénoncé lors de ce séminaire « les obstacles dressés par les autorités pour nier les disparitions et empêcher l'apparition de la vérité ». Elles ont précisé qu'aucune enquête sérieuse n'a été menée pour faire éclater la vérité sur ces disparitions. Ces familles ont, dans le même sillage, regretté que les autorités

cherchent à « tourner la page » moyennant « le versement d'une somme d'argent pour acheter leur silence ».

**Malik Moffok**

**societecivile-dz, 07.03.2016, Disparitions forcées en Algérie : Un crime contre l'humanité**



Pour SOS Disparus, les disparitions forcées en Algérie est un crime contre l'humanité. Me. Mustapha Bouchachi, a qualifié au cours d'un séminaire la charte pour la paix et la réconciliation nationale de « fuite vers l'avant » de la part des autorités et d'un texte qui n'a rien à avoir avec la justice transitionnelle. « La charte pour la paix et la réconciliation nationale n'a rien à avoir avec la recherche de vérité et de juger les généraux et les politiciens responsables de ces disparitions. Tout individu ou association qui parle de la décennie noire risque jusqu'à 3 ans de prison ferme.

## **ElWatan, 07.03.2016, ELLES EXIGENT LE DROIT À LA VÉRITÉ ET À LA JUSTICE**

### **Les familles de disparus refusent de tourner la page**

*Selon Nassera Dutour, présidente du Collectif des familles de disparus en Algérie, les familles qui n'ont pas fait leur deuil demeurent prisonnières de ce passé si lourd à porter*

Les familles de disparus ne ratent aucune occasion pour appeler les plus hautes instances du pays à dire la vérité sur le sort de tous les disparus des années 1990 en Algérie. Ces familles réclament inlassablement, depuis plus de dix ans, le droit de savoir, le droit à la vérité et à la justice. Selon Nassera Dutour, présidente du Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), les familles qui n'ont pas fait leur deuil demeurent prisonnières de ce passé si lourd à porter.

La porte-parole du CFDA a rappelé, ce week-end, lors d'un séminaire qui a regroupé des hommes de loi, des représentants des droits de l'homme et les concernés par ce sujet, qu'il n'est pas question de baisser les bras avant de connaître toute la vérité et que justice soit rendue. Intitulée «Les disparitions forcées en Algérie : un crime contre l'humanité», cette rencontre a permis à des personnalités de revenir sur certaines dispositions de la Constitution, sur le calvaire des familles des disparus et les éléments qui caractérisent le crime contre l'humanité. Le professeur Madjid Bencheikh, ex-doyen de la faculté d'Alger et ancien président d'Amnesty International, estime que le fait d'introduire de manière autoritaire dans la Constitution, lors de sa révision, une référence à la charte sur la réconciliation nationale ne peut en aucune manière constituer une solution ou une clôture des dossiers des disparitions forcées. «Tant que les familles des disparus n'ont pas de réponse à leur préoccupation, elles continueront à réclamer la vérité et la justice et de combattre pour l'obtenir», dit-il, précisant que le phénomène des disparitions forcées aux termes du Statut de Rome constituent un crime contre l'humanité lorsqu'elles sont généralisées ou systématisées.

Le Pr Bencheikh a relevé qu'en Algérie, la pratique de la disparition a touché des milliers de familles et aucune wilaya du pays n'a été épargnée. Selon la Commission présidée par Farouk Ksentini, il y aurait près de 6200 disparus, alors que d'autres sources avancent un chiffre avoisinant les 10 000. Dans le détail, l'orateur explique les termes du Statut de Rome.

Les disparitions forcées ont été effectuées de manière systématique, avec méthode, avec une bonne organisation et des objectifs déterminés, et ce, dans le but d'imposer les politiques des gouvernants ou les décisions des groupes armés. «La deuxième condition du Statut de Rome, à savoir la systématisation du crime de disparition, est donc remplie. Il s'agit bien de crime contre l'humanité au regard du droit international. Et comme le montrent les expériences des autres pays, les règles d'amnistie n'ont jamais apporté de solution», note M. Bencheikh.

Maître Bouchachi, avocat et ancien président de la LADDH, a quant à lui traité le crime contre l'humanité du point de vue du droit national. Il a montré, en s'appuyant sur la législation algérienne, que la notion de disparition forcée adoptée n'est pas de nature à en protéger les citoyens.

En se basant sur son expérience dans le cadre de la justice en Algérie, il a montré que les requêtes des familles de disparus sont systématiquement rejetées sous une forme ou sous une autre. Les victimes de disparition forcée ont dénoncé, pour leur part, le refus des autorités de mener des enquêtes sur les disparus et n'envisagent pas, disent-elles, de tourner la page comme cela leur a été suggéré, moyennant le versement d'une somme d'argent pour acheter leur silence.

**Nabila A.**

## TribuneDeslecteurs, 09.03.2016, Familles des disparus Sit-in devant le siège de la CNCPPDH

### Actualité

#### Familles des disparus **Sit-in devant le siège de la CNCPPDH**

Par Doudou Abdelaziz

■ Sos Disparus et le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA) a saisi hier l'occasion de la journée internationale des droits des femmes (8 mars) pour organiser un sit-in devant le siège du CNCPPDH (palais du peuple). Dans un communiqué rendu public dans notre rédaction a reçu une copie Sos Disparus et le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) profite de la journée internationale des femmes pour rappeler que des mères, des épouses, des sœurs, et des filles ne cessent de mener des actions pour connaître la vérité concernant le sort réservé à leur proche disparu. En effet des dizaines de familles étaient rassemblées hier rassemblées devant le siège du CNCPPDH. Brandissant des photos en main et les larmes aux yeux, ces familles ne manquent pas de saisir chaque occasion pour appeler les hautes instances du pays, de lever la lumière sur le sort de leur proches, disparus dans la décennie noire. Leur combat remonte déjà à 15 ans elles réclament incessamment le droit de savoir, mais aussi le droit à la vérité et à la justice. Leurs tort est de ne pas faire le deuil de leur proche. " Pourquoi certains hommes politiques se vantent du succès de la charte sur la réconciliation nationale, au moment où le dossier des disparitions forcées n'est toujours pas cloué, a martelé hier une maire membre de SOS disparus.

Celle-ci n' pas manqué de mener des actions auprès des instances publiques depuis plusieurs années pour connaître le sort de son fils disparu en 1994 mais sans succès jusqu'à, a-t- elle stigmatisé.

Dans ce contexte là, un père, membres de SOS Disparus abonde dans le même sens, en estimant que la charte sur la réconciliation nationale, a été conçue plus l'avantage des familles des terroristes qu'on faveur des familles victimes de la décennie noire.

Tout en expliquant que les fils de ces familles, ont été rapidement réconciliés et blanchis des actes criminels, bénéficiant même de beaucoup d'avantage matériel, alors qu'eux se sentent lésés, négligés, voire même épuisé moralement, a-t-il tonné.

De son côté Mme Cherguit membre de SOS disparus très affecté par la disparition de son chère fils Hakim, demande une seule chose, savoir rien d'autre le lieu ou est enterré son fils, afin de faire son deuil, a-t- elle réclamé.

Sos Disparus et le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA) a saisi hier l'occasion de la journée internationale des droits des femmes (8 mars) pour organiser un sitin devant le siège du CNCPPDH (palais du peuple). Dans un communiqué rendu public dans notre rédaction a reçu une copie Sos Disparus et le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) profite de la journée internationale des femmes pour rappeler que des mères, des épouses, des sœurs, et des filles ne cessent de mener des actions pour connaître la vérité concernant le sort réservé à leur proche disparu. En effet des dizaines de familles étaient rassemblées hier rassemblées devant le siège du CNCPPDH. Brandissant des photos en main et les larmes aux yeux, ces familles ne manquent pas de saisir chaque occasion pour appeler les hautes instances du pays, de lever la lumière sur le sort de leur proches, disparus dans la décennie noire. Leur combat remonte déjà à 15 ans elles réclament incessamment le droit de savoir, mais aussi le droit à la vérité et à la justice. Leurs tort est de ne pas faire le deuil de leur proche. " Pourquoi certains hommes politiques se vantent du succès de la charte sur la réconciliation nationale, au moment où le dossier des disparitions forcées n'est toujours pas cloué, a martelé hier une maire membre de SOS disparus. Celle-ci n' pas manqué de mener des actions auprès des instances publiques depuis plusieurs années pour connaître le sort de son fils disparu en 1994 mais sans succès jusqu'à, a-t- elle stigmatisé. Dans ce contexte là, un père, membres de SOS Disparus abonde dans le même sens, en estimant que la charte sur la réconciliation nationale, a été conçue plus l'avantage des familles des terroristes qu'on faveur des familles victimes de la décennie noire. Tout en expliquant que les fils de ces familles, ont été rapidement réconciliés et blanchis des actes criminels, bénéficiant même de beaucoup d'avantage matériel, alors qu'eux se sentent lésés, négligés, voire même épuisé moralement, a-t-il tonné. De son côté Mme Cherguit membre de SOS disparus très affecté par la disparition de son chère fils Hakim, demande une seule chose, savoir rien d'autre le lieu ou est enterré son fils, afin de faire son deuil, a-t- elle réclamé.

Doudou Abdelaziz

## **ICTJ, 03.06.2016, “Only Truth Could Heal This Pain”: Algerian Women Speak of Their Search for the Disappeared**

For more than two decades, some 40 women have been protesting every Wednesday against government inaction on the disappeared in front of Algeria’s official human rights commission. They stand on the sidewalk holding photos of their disappeared relatives — their children, fathers, and husbands — breaking the silence at a dangerous time in Algeria.

The police try to disperse them, angry passersby accuse them of belonging to terrorist groups, some tell them to move on and forget it. But they come back every Wednesday; they don’t waver in their demand for the truth.

In 1991, after the military annulled election results that would have brought the Islamist party to power, Algeria was plunged into a civil war, the “Dark Decade,” which lasted through the 1990s. At least 150,000 people were killed in the violence and 7,200 were disappeared.

After the conflict, the government passed the Charter for Peace and National Reconciliation in 2005 to provide amnesties to state security forces for past violations and grant some compensation to the families of the disappeared.

But the government refused to reveal the truth about what had happened to the missing. It required families to officially close the files on their loved ones in order to obtain compensation. Many families refused. So the women have continued their weekly protests, as other family members have joined them, including from the younger generation.

“The government wanted to close the file with the ‘reconciliation’ law,” says Nassera Dutour, the founder of SOS Disparus, an Algerian NGO defending the rights of the families of the disappeared. “But we stayed tough, keeping the issue alive.”

Women have a particular history of resistance and struggle in Algeria. They played a key role in the country’s war of independence. Yet, after independence was won in 1962, they faded from the public space. By protesting enforced disappearance and demanding action, women have reclaimed a part of the public space. And many now share the experience of going outside their homes to confront state institutions.

As a part of ICTJ’s series on transitional justice dynamics in the MENA region, this story of Algerian women who lost their relatives to enforced disappearance is another example of how victims’ families undertake arduous paths to justice against the odds.

In Arabic interspersed with French, the women told me the stories of the family members whose enforced disappearance marked a new chapter in their lives. They have clung to the

flimsy hope that after all these years their loved ones could still be alive. They introduced themselves to me as the mother of Hakim, the wife of Aissa, the sister of Murad. Their sense of identity remains caught up in the disappearance of their loved men.

But this story is about the women as much as their lost loved ones. It includes their pain, persistence, disrupted lives, and unfinished sentences. Their testimonies remind us that these violations do not heal with time, or do they fall under a statute of limitation.

Djegdjiga Cherguit: “It is my right to know”



I’m the mother of Hakim Cherguit. They came to the house at 1 am. They were police officers accompanied by military men. It was 1993, and he was only 27 years old. He was engaged, and I was planning his wedding, but then he vanished. He was never politically active. I went looking for him. His father didn’t. I had to go out and search for him. I had to take responsibility. I was 54 years old, and I had five other children. I forbid them from getting involved because I was scared they’d get hurt.

I want my son back. They didn’t give him justice; there was no trial. When they came to the house, they said they wanted to question him and release him. I waited and waited . . . and then went outside to police stations looking for him.

In 1998, I joined the organization [SOS] so I wouldn’t feel lonely. I’ve protested every Wednesday with them since then. It’s my right to know what they did to my son.

I didn’t accept compensation from the government. I can’t replace my son with money. They called me to try to convince me to take the money, but I told them what I needed was the truth about my son: if he is alive release him and if he is dead give me his bones. I’ve buried two other children: one was five years old, the other was two. I know where their bones are. I’m at peace with this because I know where their graves are. Until now [the state] refuses to give me any certificate he is a disappeared person.

I believe he’s still alive. Sometimes I search for his face in the crowds. I’m waiting, but I’m not young. I’ve grown old waiting. The terrorist groups didn’t kidnap my son. It was the government; I saw them, they were at my house. Until I die, I won’t allow such a story. The government must tell me the truth.

I became sick, but I can’t stop looking. Every morning I tell myself I need to go out and search. Now 23 years have gone by. It’s a long, sad story. My oldest son is 60 years old. I got married when I was 16. I gave my youth to this country. I fought for its liberation and risked my life, and this country took my son away. It’s a blow that’s broken my back. I regret ever fighting for it. What did I get from Algeria? It kidnapped my child.

Fatima Rokaia Lakhel: “I only had my tears”

I’m the wife of Aissa Lakhel. They kidnapped him in 1996. He left in the morning and never came back. The neighbors told me the police had taken him, that there was a police raid in the neighborhood. I waited two days and then went to the police station looking for him. I left my girls with my mother. I have three daughters. The oldest was six years old, the youngest was one.

They’re still waiting for him. They don’t go to the Wednesday demonstrations because they have unpleasant memories. When they were young, I used to take them with me to the meetings. It was hard for them to hear about their father and then go home without him. One of them is married now, and her husband asks me every Wednesday about the developments.



My husband was 44 years old, and I was 39. Before the incident, I was a housewife working from home as a seamstress. When they took him, I became sick and couldn’t work anymore. My father and oldest brothers have carried the financial burden. It was hard to ask them for help and tell them what I needed for the house or for the girls. It caused me a lot of pain. It was easy when the girls were young; when they got older things got complicated. Words couldn’t express my suffering. I only had my tears. He [Aissa] was the head of our household, carrying all the responsibilities. And then he suddenly disappeared, and I was left with three little girls without a home. What could I do? Where could I go?

My husband’s family calls me from time to time to see if there’s any news, but they don’t help me look for him. I need to know where the police took him. In every conversation with the government I only ask for the truth. We need to know what happened to the missing because they’re human. But I only get the same answers; my questions are ignored. A year and a half ago I started sending letters to government officials, but I haven’t heard back from any of them.

The reconciliation law was not for us, but for [the state’s] own benefit. There can be no reconciliation without the truth. There is no justice in Algeria. In other Arabic countries some of the disappeared were released but not in Algeria. No one was released.

I try not to talk about my memories of him. I’m worn out from crying. I believe he’ll return at any moment. Only God knows, but this my feeling. I’m a patient person, but the past is very painful. I have my father and brothers; some wives have nobody. My daughters grew up alone; his story isn’t part of their lives as it’s part of mine.

Only the real truth could heal this pain, not a partial one. He was my husband. I have a photo of him hanging in the house. I see it day and night. It’s in my room. Sometimes, I imagine talking to him.

Nadia Bendjael: "I held the secret for two years, it tortured me"



I'm the sister of Murad Bendjael. My brother Murad was arrested twice, once in 1992 and once in 1993, on charges of gathering in public and disturbing the peace. He was acquitted in both cases. On May 4, 1994, he left the house at around 6 pm. It was a Wednesday. He never came back. On Saturday, the police came to search our house and took my other two brothers. One spent 45 days in jail, the other five years.

My mother went looking for Murad. The police told her he had been killed in a raid on his friend's house when they tried to escape. When my mother told my youngest brother, who was in jail serving five years, he said, "No, mother. I saw Murad alive, here in prison. It was June 12." My mother went back to the police station.

They told her she had to believe either them or her jailed son. My mother said, "I believe my son. If he saw him, then Murad was alive that day." Later, one of Murad's friends told us he had also seen him in June. But he's dead now, so we can't use his testimony.

My mother went looking for him but didn't let us get involved because she was worried about us. She used to say, "When I'm too old to go out, you can take over." That's what happened in 2009. I'm here now. I've been going to every Wednesday demonstration since then. I didn't get married. I'm the oldest daughter.

In 2013, I went with the other families to the El Alia Cemetery. I didn't tell the cemetery staff person, a woman, that my brother had been disappeared. I told her that I had a brother who died in 1994, but I didn't know where he was buried. She looked up his name and saw his death registered on August 12, 1994. His grave had no name on it.

I saw the name of a hospital in his file. I went there but couldn't find any records on him. I found his death certificate at city hall. Murad's information was accurate, but the person who signed it wasn't a family member. I had never heard of him. In Algeria if someone dies of natural causes a family member signs the death certificate. The person's address was on the document so I went to see him. The man used to work in the hospital. He said he was told to sign death certificates whenever a body was brought in that had been shot by the police.

With the help of the organization [SOS], I asked for the body in the grave to be exhumed. I wanted to know for sure if it was Murad. The police refused my requests. Last year, we got a call from the police to come to the office. I was afraid my mother would hear the news about Murad from someone else so I told her about the grave at the El Alia cemetery. I said, "Please forgive me, I didn't want to tell you until I was sure." I kept the secret for two years. It tortured me. I hid it and cried. How do you tell a mother her son is dead?

The officers at the police station told us my brother had been killed by a terrorist group in 2006. How many times did my brother die? I remember when he and I fought he used to make it up to me with a little gift. How can I forget a brother like that? He was 26 years when they took him. I was 30.

## Nassera Dutour: “He gives me my strength

My son Amine disappeared in 1997, and I’ve been working on this issue of the disappeared ever since. I founded SOS in France in 1998 and then in Algeria in 1999. I wanted the French office to work on cases using international law and the Algerian office to work on organizing families, collecting files, and submitting complaints to the Ministry of Justice.



When Amine disappeared I was in France and he was living with my mother. I moved to France after I got divorced, but the law wouldn’t let me take my children with me.

They stayed with my mother. They called me and told me my son Amin hadn’t come home for two days. I booked a flight to Algeria. I thought the police had arrested him, but I didn’t think he’d been disappeared. I thought, when I get to Algeria they’ll release him because he wasn’t interested in politics or Islamist groups. I believed they’d arrested him by mistake and that they’d let him go after asking him a few questions. I was wrong.

My mother and brother notified the police that he’d gone missing. When I got to Algeria, I went to the police station. They told me they had nothing to do with his case. I couldn’t convince myself to believe them. My brothers had some connections with military people. I was told that Amine would come back after Eid al-Adha. I waited but he never showed up. We knew that Amine was in prison for two months, and I lost track of him after that. I spent six months searching for him every day. I became sick. I couldn’t bear it anymore and left Algeria.

When I went back to France I had a nervous breakdown and doctors gave me medicine. Days went by. One day I dreamed he was calling me, “Mother! Mother!” I woke up shivering. I threw away the medicine and went out looking for him again. I went to the UN. I had no experience with international law. I just knew about the UN. I sent them a letter and two months later I received a reply that my letter had been referred to the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances. I called them and we had a meeting.

I talked to Amnesty International in Paris and London, and from them I learned there were many other cases like mine in Algeria. I was aware of enforced disappearances, but I didn’t know the scale of it. I took the addresses of Algerian relatives of the disappeared living in Paris and brought them together in November 1997. We were 10 or 11 people. I told them to fill out the application and send it to the UN Working Group. I tried international law because I was looking for some truth. We now have around 3,000 files registered with them.

He gives me strength. He supports me. I remember my last phone call with him. It was after his visa to France was denied for the third time. He told me not to be sad, he would get a license to be a taxi driver. It was January. It was the last time I heard his voice. If he died I want to know how and why, and what his crime was. I was 23 when I got

divorced. I didn't ask for help from anyone. I worked hard for my children, to support them. And then 20 years later they came and took him like this?

**Heba Naguib**

## HUFFPOSTMAGHREB, 09.03.2016, Disparitions forcées en Algérie: un crime contre l'humanité



Les disparitions forcées en Algérie est un crime contre l'humanité. C'est de cette manière que les intervenants au séminaire, organisé samedi 5 mars à Alger par SOS Disparus, ont qualifié les disparitions forcées en Algérie. Le séminaire a été ouvert par Mme. Nacera Dutour, responsable de l'organisation SOS Disparus et mère d'Amine, un jeune enlevé à l'âge de 19 ans.

Devant des familles de disparus, de militants associatifs et des avocats, Nacera Dutour a présenté le rapport réalisé par son organisation, "Les disparitions forcées en Algérie : un crime contre l'humanité". Un rapport sur les disparitions forcées qui ont eu lieu en Algérie de 1990 à 2000 et des témoignages de familles de disparus.

C'est un rapport qui démontre, à base de témoignages de familles de disparus, enlevés par les agents de l'État ou par les groupes terroristes, que les disparitions forcées durant la décennie noire réunissent les critères conduisant à la qualification de crime contre l'humanité. Le document raconte aussi les conséquences des disparitions sur les familles: la douleur, la destruction de familles et la peur.

"La disparition forcée a déclenché dans toutes les familles des conséquences désastreuses. Ces conséquences relèvent tant de l'ordre économique que de l'ordre psychologique. Logiquement, les femmes qui ont subi la disparition d'un mari, d'un père, d'un frère ou d'un fils se retrouvent dans une grande précarité. Elles sont devenues vulnérables dès l'évènement malheureux et elles le sont encore plus au fil du temps."

Selon l'intervenante, le rapport sera envoyé au groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées et aux autorités algériennes.

Madjid Benchikh, professeur émérite du droit international, a estimé dans son intervention que la disparition forcée est un "carrefour de violations de droits et un ensemble de violation de droits de l'Homme".

Des violations qui touchent la victime de l'enlèvement, sa famille et toute la société. L'ancien doyen de la faculté d'Alger et ancien président de la section algérienne d'Amnesty International a expliqué que pour qualifier une violation des droits de l'Homme de crime contre l'humanité, il faut que le degré de gravité de cette violation soit très élevé, ce qui est le cas des disparitions forcées selon M. Benchikh.

"Pour qu'une violation soit considérée comme crime contre l'humanité, il faut que ce crime de disparition forcée soit constitué de violations généralisées. Pour le nombre de personnes, il n'y a pas de chiffres, ça peut être 30 ou 50 ou comme en Algérie des milliers de personnes. Cette condition seule, si elle est remplie, suffit. Il faut aussi que ce soit des disparitions forcées systématiques. Pendant les années 90, l'Etat enlève de manière systématique, le GIA enlève de manière systématique", explique M. Benchikh.

Me. Mustapha Bouchachi, dans son intervention, a qualifié la Charte pour la paix et la Réconciliation nationale de "fuite vers l'avant" de la part des autorités et d'un texte qui n'a rien à avoir avec la justice transitionnelle.

"La charte pour la paix et la réconciliation nationale n'a rien à avoir avec la recherche de vérité et de juger les généraux et les politiciens responsables de ces disparitions. Pire encore, les familles de disparus n'étaient pas associés à la rédaction de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et les autorités ne reconnaissent pas les associations des familles de disparus", déplore Me. Bouchachi. "Et en plus de cela, toute individu ou association qui parle de la décennie noire risque jusqu'à 3 ans de prison ferme".

Revenant sur la nouvelle constitution qui a consacré la réconciliation nationale, Madjid Benchikh a estimé que "Les constitutions en Algérie sont des réponses que fait une partie du système à une autre partie du système. Jamais les constitutions en Algérie n'ont réglées les problèmes de l'Algérie".

Les séminaristes ont écouté aussi des témoignages émouvants de mères, de soeurs et de femmes de disparus, venues parler du combat qu'elles mènent pour chercher "vérité et justice" quant au sort de leurs proches et les obstacles et le harcèlement qu'elles subissent afin de baisser les bras et nier les disparitions pour clore ce dossier.

A rappeler que des milliers de familles sont touchées par les disparitions forcées durant la décennie noire en Algérie. Le CNCPPDH, qui est un organisme gouvernemental de droits de l'Homme, parle de 6.200 cas de disparus et d'autres sources parlent d'environ 10.000 cas d'enlèvement.

## **HUFFPOSTALGERIE, 12.03.2016, Les prisons algériennes vont se vider ..... Selon des "calculs mathématiques" de Farouk Ksentini**



Les prisons algériennes vont libérer un grand nombre de détenus, de l'ordre de 30 à 40%, durant les prochains mois, a déclaré maître Farouk Ksentini, le président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH) dont les propos sont rapportés, aujourd'hui par le journal El Khabar.

Cette réduction sensible du nombre des détenus serait, selon les propos de l'avocat, un effet mécanique des amendements introduits dans le code de procédure pénale entrés en vigueur le 23 janvier dernier.

"Cette réduction attendue du nombre de prisonniers est une déduction mathématiques logique des nouveaux mécanismes induits par les amendements du code de procédure pénale, notamment celle relative à la comparution directe. Il est prévu à ce que le nombre des détenus dans les prisons algériennes chute de 55.000 actuellement à 32.000 prisonniers seulement dans les prochains mois. Cela aura un effet positif sur la situation des prisonniers et des droits qui leur sont reconnues dans le cadre de l'humanisation des prisons".

Selon Farouk Ksentini, cette baisse sensible va survenir de manière progressive sous l'effet des dispositions qui réduisent les cas de recours par les juges à la détention provisoire. Selon l'avocat, ce recours excessif à la détention préventive est la cause de l'encombrement dont souffrent les prisons.

Désormais, ajoute-t-il, les amendements au code de procédure pénale offre d'autres alternatives qui permettent à un grand nombre de personnes poursuivies de bénéficier de la liberté provisoire sur la base de garanties légales et par le recours à la procédure du contrôle judiciaire.

Le président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH) affirme que les conditions de détention se sont grandement améliorées. Le détenu dispose d'un espace de 8 à 9 m<sup>2</sup>, ce qui est conforme aux normes requises au plan international, a-t-il indiqué en soulignant que la situation ne peut que s'améliorer avec la réduction du nombre de prisonniers.

**Hebba Selim**

## **DKNEWS, 19.03.2016, Me Farouk Ksentini, président de la CNCPPDH, invité aujourd'hui du forum de dk news : Une réelle avancée de l'Etat de droit**



Le code pénal a connu ces derniers temps une accélération de son enrichissement pour répondre positivement à de nouvelles demandes de la société. Citons quelques exemples qui ont fait il n'y a pas longtemps largement débat.

La lutte contre les violences faites aux femmes a été âprement discutée, ce qui a donné forme à des lois adaptées et adoptées par les deux chambres du Parlement. La détention provisoire également ne doit plus être prononcée facilement.

Autre mesures très importantes devant renforcer le respect des droits de l'homme : l'introduction de la caméra de surveillance dans les locaux où se déroule la mise en garde à vue, l'appel téléphonique permis au suspect pour informer sa famille, le bracelet électronique pour permettre à un détenu de rester dehors et sous surveillance pour ne pas recourir à la détention provisoire.

La Constitution dans sa révision est arrivée à une étape d'une nécessaire adaptation aux diverses mutations politiques, sociales de la société civile et politique. Elle est tenue de se réviser et elle l'est dans certains de ses dispositions au point où on peut dire que c'est une Constitution nouvelle. Elle concerne les libertés fondamentales, la presse et contient des libertés fondamentales de la presse en élargissant le champ des libertés.

La Cour suprême sera revue dans son fonctionnement ce qui lui permettra de raccourcir les délais d'examen des dossiers qui s'accumulent sur les bureaux. Ce n'est pas le temps d'étude du dossier qui sera examiné mais l'accumulation des dossiers.

Les réformes faciliteront beaucoup la réduction des détentions provisoires. Les procureurs ne pourront plus décider des mandats de dépôt, ce sera le juge d'instruction qui en décidera. Les améliorations impliqueront une nette avancée dans la construction de l'État de droit. L'Assemblée nationale va prochainement accélérer la mise en œuvre des décisions de mesures de code pénal prises dans le cadre de la révision de la Constitution.

Toutes ces dispositions seront consolidées rappelons-le par toute la politique mise en œuvre en vue de construire l'Etat de droit. Rappelons également le terrorisme, l'Algérie l'a combattu

toute seule ce qui lui a permis d'accumuler une expérience qu'elle met à disposition de nos partenaires.

A une question sur la nouvelle situation de Chakib Khalil, Me Kasentini a dit n'avoir jamais vu son dossier, ce qui selon lui ne lui permet pas de donner un avis. Concernant le dossier du Sahara occidental, Ban Ki-moon peut, et il a dit qu'il le fera remettre le dossier sur les rails du Conseil de sécurité car cela a trop duré.

**Saïd Abjaoui**

### **Réduire l'usage de la détention préventive**

Le nouveau projet de Code pénal qui sera soumis au vote prochainement à l'Assemblée populaire nationale (APN), réduira l'usage de la détention préventive, renforcera les libertés individuelles et garantira la liberté de la presse, a indiqué le président de la CNCPPDH. «Dorénavant, seuls les juges auront la possibilité de placer les prévenus en détention provisoire, mesure qui a fait par le passé l'objet d'un usage abusif ce qui a conduit à la surcharge des centres pénitentiaires», a ajouté M. Ksentini.

### **Améliorer la qualité de la justice**

En plus de faciliter le travail des juges, le nouveau Code pénal améliorera la qualité des décisions de justice et réduira la charge sur la Cour suprême, notamment en ce qui concerne les affaires liées à la drogue et à la consommation des stupéfiants. «L'objectif final de cette révision est de bâtir un Etat de droit où tout le monde aurait confiance en la justice algérienne. De même pour les investisseurs étrangers qui n'auront plus peur de venir s'installer et investir en Algérie», a souligné M. Ksentini.

### **Permettre aux magistrats algériens d'enquêter à l'étranger**

Avec l'émergence de nouvelles formes de criminalités transfrontalières dont le terrorisme, devenu un phénomène mondial qui n'épargne aucun continent, la justice algérienne a développé de nouveaux outils pour permettre aux magistrats de juger et de se prononcer sur le terrorisme transnational. Ainsi, le nouveau Code pénal accordera aux juges la possibilité d'enquêter sur des affaires survenues à l'étranger dont les auteurs seraient de nationalité algérienne, a indiqué M. Ksentini.

## **LeSoirdAlgerie, 06.03.2016, Actualités : SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE SAHRAOUI- La société civile algérienne se mobilise**

En présence notamment de plusieurs élus locaux, de représentants associatifs et sahraouis, l'APC d'Alger-Centre, jumelée avec la ville de Laâyoune, a organisé hier une rencontre citoyenne de solidarité avec le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination au Centre culturel Larbi-Ben-M'hidi à Alger. La rencontre intervient alors que Ban Ki-moon, le Secrétaire général des Nations-Unies, est en visite dans la région.

Rafik Aiouaz - Alger (Le Soir) - «Il faut que Ban Ki-moon ait le courage d'avoir une position forte et claire !» assène Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), lors de sa prise de parole. Le premier orateur de la rencontre a appelé l'ONU à entreprendre des actions franches pour que cesse l'oppression du peuple sahraoui qui, selon lui, est victime d'une politique répressive liée à des intérêts étrangers. «La position de l'Algérie a toujours été la même, c'est une question de justice. Nous n'avons en revanche aucun problème avec le peuple marocain», a-t-il précisé. Farouk Ksentini a rappelé le soutien dont bénéficie le royaume du Maroc de la part de pays européens, la France en tête, pour mener une politique injuste et illégale pour maintenir les intérêts occidentaux dans la région. Selon lui, la France pense ou fait penser au Maroc qu'il n'y aura pas de paix sans annexion du Sahara occidental.

Une visite synonyme de victoire Saïda Bounab, présidente du groupe d'amitié Algérie-Sahara occidental, participe régulièrement à des visites dans les camps sahraouis, la dernière, lors des inondations de Tindouf. Pour la représentante parlementaire, le peuple sahraoui a envoyé un message fort d'un peuple mature et organisé avec des institutions politiques et économiques fortes. Saïda Bounab a également salué le rôle que joue la femme sahraouie depuis 40 ans de lutte pour les droits des Sahraouis après avoir désigné cette première visite de Ban Ki-moon dans la région, à quelques mois du terme de son mandat onusien, comme une victoire pour tous ceux qui soutiennent la cause sahraouie. Pour la présidente du groupe d'amitié Algérie-Sahara occidental, il est nécessaire désormais d'atteindre trois objectifs : l'arrêt de l'accaparement des richesses du Sahara occidental, l'ouverture de l'étau marocain autour des Sahraouis pour faciliter les missions d'observation et d'aide des organisations humanitaires et l'organisation dans les meilleurs délais du référendum sur l'autodétermination du peuple sahraoui.

L'ONU a, justement, mandat de l'organiser alors que le Maroc persiste à s'y opposer.

Aux intempéries de l'automne dernier lors desquelles les Sahraouis ont subi d'importantes inondations, leurs conditions de vie difficiles sont apparues au grand jour. Une situation alarmante selon Saïda Benhabilès, présidente du Croissant-Rouge algérien qui parle de «tentative d'affamer le peuple sahraoui» à travers la baisse conséquente des aides européennes et américaines destinées à des populations qui tentent tant bien que mal de survivre.

Après sa visite aux camps de réfugiés sahraouis à Tindouf hier, Ban Ki-moon doit rencontrer le Président Bouteflika aujourd'hui. En avril, le secrétaire général de l'ONU présentera un rapport sur le Sahara occidental au Conseil de sécurité.

**R. A.**

## **LeSoirdAlgerie, 09.03.2016, Actualités : Conseil national des droits de l'Homme- Une «redénomination» de la CNCPPDH**

Le Conseil national des droits de l'Homme prévu dans la nouvelle Constitution n'est finalement que la «redénomination» de la CNCPPDH (Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme).

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Le projet de loi sur le Conseil national des droits de l'Homme est fin prêt. L'annonce a été faite ce lundi à Alger, par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh.

Prévu par le récent amendement de la Constitution, cet organe consacré par la nouvelle Constitution publiée lundi dans le Journal officiel est désormais en vigueur. Selon le président de la CNCPPDH (Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme), maître Farouk Ksentini, il ne s'agit finalement que de son organe qui a été «rebaptisé» autrement. «C'est la CNCPPDH qui a reçu une nouvelle appellation, celle du Conseil national des droits de l'Homme», dit-il.

Maître Ksentini précise que son organe a été créé par un décret présidentiel et non pas par une loi, contrairement aux exigences du CIC (Comité international de coordination). «Il y a quatre années à Genève, le CIC nous a exigé que la CNCPPDH soit créée par une loi», rappelle-t-il. Une faille suite à laquelle d'ailleurs, poursuit-il, «nous avons été déclassés». Le président de la CNCPPDH estime ainsi que le législateur algérien a failli à sa mission et «n'a pas fait son travail» dans ce domaine. «Aujourd'hui, avec le Conseil national des droits de l'Homme créé par une loi, nous allons pouvoir retrouver notre place», dit-il, avant d'émettre le souhait de rester à la tête de l'organe national de défense des droits de l'Homme. Définissant la composante et le fonctionnement du Conseil national des droits de l'Homme, l'avant-projet de loi de cet organe a été, selon le ministre de la Justice, élaboré avec «la concertation et la contribution de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme CNCPPDH, et celles de plusieurs juristes».

**Ry. N.**

## **LeSoirdAlgerie, 20.03.2016, Actualités : RETOUR AU PAYS DE CHAKIB KHELIL- Me Ksentini invite à «ne pas politiser l'affaire»**

Me Farouk Ksentini ne veut pas se prononcer sur le retour au pays de l'ex-ministre de l'Energie et des Mines. Plus que cela, il va jusqu'à dire «ignorer» le mandat d'arrêt international lancé contre Chakib Khelil pour son inculpation dans l'affaire Sonatrach 2, selon l'ex-procureur général près la cour d'Alger.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - «Je n'ai jamais entendu parler d'un mandat d'arrêt contre l'ex-ministre de l'Energie et des Mines. Je n'ai rien vu du dossier, aucun chef d'inculpation. Tout ce que je sais du dossier, je ne l'ai su qu'à travers la presse. Il n'y a aucune accusation officielle et le concerné n'a pas été présenté devant le juge. Donc, il est libre de sortir et de rentrer quand il veut», répliquait, hier samedi, le président de la Commission nationale pour la protection et la promotion des droits de l'Homme (CNPPDH), au forum du quotidien DK News.

Une «méconnaissance» qui a intrigué plus d'un présent, lesdits mandats d'arrêt ayant été rendus publics par l'ex-procureur général près la cour d'Alger, Belkacem Zoghmati, lors d'une conférence de presse tenue le 13 août 2013. Et les chefs d'inculpation retenus contre ces personnes que l'illustre avocat affirme ne pas exister sont la corruption, le blanchiment d'argent, la conclusion de contrats contraire à la réglementation, abus de pouvoir et constitution de bandes criminelles organisées. «C'est une véritable pieuvre qui a ses tentacules partout» a, en effet, commenté Belkacem Zoghmati qui sera renvoyé dans le sillage d'un mouvement restreint dans le corps des présidents de cours de justice, des procureurs généraux ainsi que des présidents de tribunaux administratifs, opéré par le président de la République en septembre dernier.

Cela dit, le président de la CNPPDH se ressaisira peu après, évoquant «des vices de forme» dans la procédure de lancement desdits mandats d'arrêt, affirmant que ce genre de mandats «peut faire l'objet de prescription».

Et de conseiller de «ne pas politiser cette affaire qui est éminemment judiciaire», car pour lui, «la présomption d'innocence est sacrée et les développements des événements nous renseigneront davantage».

Soutenant «ne pas fabuler contre les gens» et parce que «je respecte trop la loi et les personnes», Me Ksentini s'interrogera : «Où est la preuve ?»

**M. K.**